



Le Plessis-Pâté

**COMMUNE DU PLESSIS-PÂTE
DECISION DU MAIRE N° D 082- 2025**

**PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT
DE MAINTENANCE DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ
INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

AVEC CLIMEX

CD/CTM

Le Maire de la Commune du PLESSIS-PÂTE (Essonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 Mai 2020 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L.2122-22 et notamment pour passer des contrats,

Considérant la proposition d'un contrat pour la maintenance du système de sécurité incendie des bâtiments communaux sur la commune du Plessis-Pâté,
fait par la société CLIMEX – 2B avenue Ampère – ZI de Gretz – 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS

DECIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat pour la maintenance d'un système de sécurité incendie des bâtiments communaux sur la commune du Plessis-Pâté, renouvelable par tacite reconduction ne dépassant pas 3 ans et pour un montant total de **7 415,50 € HT, soit un montant de 8 898,60 € TTC.**

Article 2 : Dit que les crédits afférents sont prévus au budget communal, article 6156.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS.

Fait au PLESSIS-PÂTE, le 06 Novembre 2025

Le Maire,
Sylvain TANGUY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Affiché le :

Transmission au contrôle de légalité le :

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 29

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_DA-091-219104940-20251106-D082_2025-A